LA DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN
(26 AOUT 1789)

I. LES DROITS DE LA NATION

A – LA SOUVERAINETE NATIONALE

1) La juridicisation d'un fait révolutionnaire

a) La transformation du tiers état en Assemblée nationale (17 juin)
b) L'affirmation progressive de la puissance de la nation souveraine, source de tout pouvoir (20 juin et 9 juillet)

2) L'énoncé d'un principe de droit public

a) La nation, une entité abstraite dotée de la personnalité juridique
b) La représentation, moyen d'expression de la nation

B – LES IMPLICATIONS DE LA SOUVERAINETE NATIONALE

1) La séparation des pouvoirs, un nouvel exercice du pouvoir

a) Une reprise de la théorie de Montesquieu
b) Un exercice fonctionnel de la souveraineté nationale

2) **La toute puissance de la loi**

a) L'expression de la volonté générale
b) Le rôle de la représentation nationale dans la formation de la loi

II. LES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

A – DES DROITS INDIVIDUELS

1) La consécration de droits naturels

a) La liberté et ses déclinaisons
b) La propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression

2) L'égalité, un simple droit de l'homme ?

a) Une égalité contre les privilèges, civile, judiciaire et fiscale
b) Le refus de l'égalité politique

B – LA GARANTIE DES DROITS

1) La loi, source de protection des droits fondamentaux

a) La sûreté juridique
b) Des garanties en matière pénale

2) La loi, limite à l'exercice des droits fondamentaux

a) La supériorité de la loi sur les droits de l'homme
b) L'annonce du légicentrisme